



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 70829

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le débat sur l'accompagnement de la fin de vie. Le projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité des soins, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, affirme que « chacun a droit à une mort digne ». Depuis 1999, une loi a reconnu le droit à toute personne malade dont l'état le requiert, d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement. En même temps, le Gouvernement a mis en place un plan triennal sur cette question. Or, il semble qu'aujourd'hui, la question de l'intégration des soins palliatifs dans la formation intégrale des médecins se pose. En conséquence, il lui demande ses intentions quant à la mise en place de cette formation particulière pour l'ensemble des professionnels du corps médical.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70829

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7378